

## **Online Annual Conference on Rights of Persons with Disabilities 2021**

**Wednesday, 17 November 2021**

### **I. THE UNCRPD IN EU LAW – WHAT'S NEW?**

13:30 EU Strategy for the Rights of Persons with Disabilities 2021-2030 EU Accessibility Act implementation gaps and good practice Inmaculada Placencia Porrero

#### 1. Stra H EU:

Plusieurs objectifs pour cette stratégie handicap européenne : 10 années pour implémenter les actions de la stratégie ; assurer que les personnes handicapées vivent une pleine inclusion sociale et économique sur un pied d'égalité avec les autres. Et d'un point de vue opérationnel, l'objectif est également de faire avancer la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées dans l'UE. La diversité sur le handicap est prise en compte dans l'élaboration de cette stratégie : troubles mentaux, intellectuels, sensoriels, de mobilité. Mais il est prévu aussi d'aborder les handicaps invisibles, c'était un problème qui avait été soulevé auparavant, que les H invisibles n'étaient pas assez traités. L'accent est mis sur cela, et il aborde les personnes handicapées dans toute leur diversité, abordant les problèmes d'âge, de sexe, de leur statut de réfugié par exemple ou de tout autre domaine ou caractéristique qu'ils pourraient avoir. La stratégie met beaucoup l'accent sur le soutien aux États membres pour qu'ils se conforment également à leurs obligations et à la mise en œuvre des cultures. Il faut agir ensemble, cela est vraiment mis en évidence dans la stratégie, et appelons à la coopération, la stratégie appelle à la coopération des États membres et demande d'agir dans un certain nombre de domaines dont je parlerai dans un instant.

En outre, il y a un certain nombre de droits dans le pilier européen des droits sociaux, et ce pilier a été approuvé par les États membres, et il dispose désormais d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, donc la stratégie contribue également à la mise en œuvre du plan d'action. Mais un élément clé de notre travail est d'aborder la situation des personnes handicapées qui veulent vraiment atteindre la dernière étape de notre stratégie envers le citoyen, pour s'assurer que les initiatives que nous atteignons le citoyen. Nous avons maintenant en Europe environ 87 millions de personnes handicapées. La majorité d'entre eux sont des personnes âgées, et n'oublions pas que la majorité des personnes âgées ont un handicap. Et avec la stratégie, nous devons évaluer combien y-a-t-il

de personnes avec et sans handicap. On le sait dans le domaine de l'emploi. On l'a vu dans le domaine de l'éducation. On constate que les personnes handicapées sont sous-représentées par rapport aux personnes handicapées. On voit que les personnes handicapées sont surreprésentées dans le risque de pauvreté. Et nous voyons aussi qu'il y a clairement plus de besoins dans les soins médicaux et plus de personnes handicapées se sentent discriminées en raison de leur handicap.

Puis en 2023, nous proposerons des orientations sur l'autonomie et l'inclusion dans la communauté des personnes handicapées. Nous savons que les États membres ont travaillé sur la question de la vie indépendante, que des fonds européens sont utilisés pour cela, mais que davantage d'orientations sont nécessaires, une clarification de ce qu'est la vie indépendante, comment la mettre en œuvre et comment effectuer la transition des institutions vers la communauté vie basée. En 2024, la Commission proposera un cadre européen de qualité pour les services sociaux d'excellence pour les personnes handicapées. Ce que ces services doivent avoir, quelles caractéristiques ils auront etc.

Le dernier domaine que je voudrais aborder de la stratégie concerne la sensibilisation à la gouvernance et la mesure des progrès. Là, nous nous sommes vraiment engagés non seulement à sensibiliser à l'existence de la stratégie, mais aussi à l'existence de la convention et également à utiliser cette sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes autour du handicap, et cela aussi au niveau européen, mais aussi en soutenant les campagnes nationales. Aussi, nous suivrons de près les progrès de l'adhésion par les États membres du protocole et l'examen de la stra. Nous examinerons le cadre de protection, de suivi et de promotion de la CNUDPH et, en fonction du résultat de cet examen, les actions seront proposées. Et enfin comme je l'ai déjà dit cette année nous aurons un cadre de suivi des objectifs et des actions de cette stratégie. Cette année, nous prévoyons de publier un tableau de bord avec des informations pour chacun des EM.

Ensuite, nous avons également une législation importante liée au financement, et je voudrais signaler ici la législation sur les marchés publics, qui oblige essentiellement les pouvoirs adjudicateurs à acheter des produits accessibles, et les fonds structurels désormais appelés fonds de gestion partagée, qui exigent qu'à toutes les étapes de dépenses des fonds, l'accessibilité serait respectée.

## 2. EAA

Voir doc présentation pour les étapes de suivi.

14:15 Mobility and disability • European Commission's Sustainable and Smart Mobility Strategy • Recast Rail Passengers' Rights Regulation Marie Denninghaus

Voir doc presentation

Q/R: What about the buildings of the EU Institutions? Is there an audit planned? EDF: pas vraiment un audit mais ça fait partie de l'EAA.

15:30 Roundtable discussion: Ensuring UNCRPD-compliant EU funding of disability-related projects • The new general regime of conditionality for the protection of the Union budget • Infringement proceedings and barriers to challenging EU expenditure • Possibility of using CJEU preliminary reference proceedings • Challenging funding at domestic level Chair: Sanja Jovičić Dominik Düsterhaus, Bart Van Vooren, Inmaculada Placencia Porrero

Immaculada : la question des fonds est vraiment mise en évidence. Il existe de nombreuses opportunités d'utiliser les fonds. La stratégie met en avant deux initiatives phares : 1. le guide recommandant aux États membres des améliorations de la vie indépendante et de l'inclusion dans la communauté, comment cela doit être fait. Et 2. la proposition d'un cadre européen de qualité pour les services sociaux d'excellence pour les personnes handicapées. C'est donc ainsi que la stratégie aborde la question de la vie autonome et de l'utilisation des fonds.

Fin 16h45

## **Thursday, 18 November 2021**

### **I. THE UNCRPD IN EU LAW – WHAT’S NEW? (continued)**

13:30 New CJEU rulings on disability law

- Administration de l'Enregistrement, des Domaines and de la TVA, C-846/19; Niki Luftfahrt, C-530/19; Komisija za zaščita ot diskriminatsia, C-824/19; and other upcoming cases

Dominik Dusterhaus

### **II. THE RIGHT TO INDEPENDENT LIVING (ART. 19 CRPD) IN PRACTICE**

14:15 Ending institutionalisation of persons with disabilities

- The human rights model of disability
- Forms of institutionalization of persons with disabilities
- Necessary actions for deinstitutionalisation
- Principles and practice of independent living

Jonas Ruškus

15:30 The impact of COVID-19 on rights of persons with disabilities

- Social exclusion and access to health and other services

Nadia Hadad

16:15 Good practices in the use of structural and investment funds in line with the right to independent living and to be included in the community

André Gubbels

Voir notes VDE

## **Friday, 19 November 2021**

### **III. THE RIGHT TO VOTE OF PERSONS WITH DISABILITIES**

### **13:30 The right to vote of persons with disabilities in the recent ECtHR case law**

- Caamaño Valle v. Spain, no. 43564/17, 11 May 2021
- Strøbye and Rosenlind v. Denmark, nos. 25802/18 and 27338/18, 2 February 2021

Oliver Lewis

Voir document

C'est assez facile à comprendre : une personne, une voix. Les élections doivent être accessibles. On voit tellement de pays où non seulement les élections sont inaccessibles, que ce soit pour les personnes ayant un handicap physique, ou une personne ayant une déficience visuelle par exemple, il leur est vraiment difficile d'obtenir des informations. Ou une personne avec une déficience intellectuelle, il est difficile de trouver un manifeste d'un parti politique dans un format FALC. Les élections sont donc terriblement inaccessibles par endroits. Mais en plus de cela, de nombreuses personnes, en particulier avec des déficiences intellectuelles ou des handicaps psychosociaux, sont légalement interdites de voter. Ils n'ont donc pas le droit de voter. Parfois, c'est parce qu'ils sont dans une institution, qu'ils sont enfermés et que la loi dit que les gens qui sont considérés comme aliénés, pour reprendre les termes de nombreux pays post-coloniaux mais aussi pour reprendre les termes de la convention européenne, des esprits malsains.

Mais aussi ce qui a fait l'actualité très récemment, cite l'exemple du cas de la chanteuse Britney Spears, qui est maintenant la personne la plus célèbre qui n'est plus sous tutelle mais qui l'était jusqu'à il y a quelques jours. Les personnes sous tutelle ont été privées de leur capacité juridique, et cette interdiction est contenue dans la constitution de nombreux pays. L'article 29 de la CRPD dit que, paraphrase, toute personne handicapée ayant le droit de voter, par exemple un adulte et un citoyen, devrait pouvoir voter ! Donne exemples de cas au Danemark.

### **14:15 Best practices in exercising the right to vote of persons with disabilities**

**Krzysztof Pater**

Il cite la Belgique parmi les états où il y a privation du droit de vote pour PSH.

Vote par procuration : en Belgique les PSH y ont recours

Vote obligatoire = contraignant (Belgique, Grèce)

<https://call.zeroproject.org/french>

guide de bonnes pratiques d'Inclusion Europe <https://www.inclusion-europe.eu/wp-content/uploads/2019/02/Good-Practices-for-Accessible-Elections-in-Europe-English.pdf>

<http://fegaph.ch/votations/une-vie-une-voix/>

Has the UN CRPD Committee elaborated upon how to strike the right balance between prioritizing security and increasing accessibility in elections? -> ne peut pas se prononcer car aucune idée du problème qui concerne la sécurité.

### **15:30 Roundtable discussion:**

#### **Ensuring the right to vote of persons with disabilities**

- **Legal capacity as a barrier to exercising the right to vote**

- **Building a bridge between the CRPD Committee, the ECtHR and national jurisdictions** Chair: Sanja Jovičić Victoria Lee, Oliver Lewis, Krzysztof Pater, Gabriel Toggenburg

Participants ont écrit dans le chat:

- **Cyril Mizrahi**

15:40

A person without any capacity does not vote, so deprivation by law is useless

Une personne sans capacité ne vote pas, donc la privation par la loi est inutile

- **Petr Polák**

15:43

we (CRPD monitoring mechanism) have visited institutions after the elections and what we have found is that the "ability to vote" is largely dependent on the information and support these people have. I.e. people who had proper support would "pass the test", but people who do not would not pass it.

Nous (CRPD) avons visité des institutions après les élections et ce que nous avons constaté, c'est que la « capacité de voter » dépend largement de l'information et du soutien dont disposent ces personnes. C'est à dire les gens qui avaient un soutien approprié « passeraient le test », mais ceux qui ne le feraient pas ne le réussiraient pas.

- COM Disability Strategy (March 2021) on page 10:

As announced in the 2020 Citizenship Report, the Commission will work with Member States, including through dedicated discussions in the European Cooperation Network on Elections and the European Parliament to guarantee political rights of persons with disabilities on equal basis with others. Persons with disabilities should participate fully in the Conference on the Future of Europe. The Commission will also:

- work with Member States in the European Cooperation Network on Elections to support full electoral participation and accessibility of the European elections (both as voter and as candidate), addressing underrepresented citizens, including citizens with a disability in order to guarantee the exercise of political rights of persons with disabilities on equal basis with others;
- discuss, in 2022, in the framework of the high-level event on elections announced in the Democracy Action Plan, practices on inclusive democracy with the aim that candidate lists reflect

the diversity of our societies;

- establish, in 2023, on this basis and in close cooperation with Member States in the framework of the European Cooperation Network on Elections a guide of good electoral practice addressing participation of citizens with disabilities in the electoral process;
- seek to address the needs of citizens with a disability in the compendium on voting envisaged under the European Democracy Action Plan;
- support inclusive democratic participation, including for persons with a disability, through the new Citizenship, Equalities, Rights and Values programme (CERV).

European Parliament resolution of 7 October 2021 on the protection of persons with disabilities through petitions: lessons learnt

[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0414\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0414_EN.pdf)

- **gabriel toggenburg**

16:18

EESC opinion “The need to guarantee real rights for persons with disabilities to vote in European Parliament elections” (December 2020):

<https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/opinions-information-reports/opinions/need-guarantee-real-rights-persons-disabilities-vote-european-parliament-elections-additional-opinion>

FRA 2019 report on political participation: [https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2019-right-vote-ep-elections-legal-capacity\\_en.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2019-right-vote-ep-elections-legal-capacity_en.pdf) (referred to in the mentioned dissenting opinion).

- **Krzysztof**

16:23

And EESC Report: real rights of persons with disabilities to vote in EP elections (in all languages) is here: <https://www.eesc.europa.eu/pl/our-work/publications-other-work/publications/real-rights-persons-disabilities-vote-european-parliament-elections-information-report>

Fin 16h40

